

## CONSEIL MUNICIPAL

Le CM s'est réuni le 16 décembre dernier et a examiné les points suivants :

- **FIC 2024**

Afin de pouvoir déposer d'ici le 31 décembre 2023 les dossiers de demandes de subvention pour l'année 2024 auprès du FIC (Fonds des Initiatives Communales du Département), les devis ont été demandés à 2 entreprises (RMCL et FABRE) pour les routes listées lors du dernier CM. Il convient maintenant de choisir celles à inscrire.

Après étude du devis de la RMCL qui rentre dans l'enveloppe restant pour la voirie (qui s'élève à 147 000€ de dépenses subventionnables), le CM, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord pour inscrire les routes suivantes : la Grangeoune, le chemin de la Tarentaine, une section à Champlong et l'impasse de la Communaille. A noter que ces routes seront réalisées en bicouche.

Quant au chemin du Vent Fouly (du pont de Léoty jusqu'à Combrouze), sa réfection est différée et il pourra faire l'objet d'une inscription en 2025.

- **Pylône 4G à Fouillat, bail TDF**

Il est rappelé qu'un pylône sera installé sur le secteur de Fouillat par TDF (Télécommunications de France) avec l'opérateur Orange. Le signal émis concernera uniquement la téléphonie fixe et internet en 4G ; toutefois, les téléphones portables ayant Orange ou Sosh comme opérateur, pourront fonctionner.

Le lieu a été défini vers le chemin de Gioux sur un terrain sectionnal et le CM doit maintenant délibérer pour signer un bail avec TDF avec fixation d'un loyer de 2 000€ (500€ + 1500€/opérateur) par an pendant 20 ans (avec indexation).

Le CM, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord pour cette proposition.

- **Achat de matériels**

La municipalité envisage d'acheter un camion benne car l'actuel arrive « en bout de course » et sera refusé lors du prochain contrôle technique.

Plusieurs devis ont été demandés et après débat, le CM choisit le Boxer benne Peugeot pour environ 36 000€ HT avec un délai de livraison d'environ 6 mois.

Le CM, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne un avis favorable : le camion sera réservé tout de suite et cette dépense sera inscrite au budget 2024.

Également, l'épaveuse pourrait être remplacée par une neuve, car elle a une valeur de reprise compte tenu des travaux effectués. A cet effet, des devis vont être demandés afin de prendre une décision lors d'un prochain CM.

- **Prime pouvoir d'achat**

La prime pouvoir d'achat est une prime exceptionnelle pour un soutien des agents face à l'inflation et fait l'objet d'un versement unique. Elle a été créée initialement

pour les fonctions publiques d'Etat et Hospitalière et vient d'être étendue à la fonction publique Territoriale.

Les communes doivent délibérer pour l'accorder ou non à leurs salariés (présents depuis le 1.1.2023) et dans l'affirmative, dans la limite d'un plafond maximal (800€). A noter que ces dispositions vont forcément entraîner des disparités entre les collectivités.

Après débat, le CM, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accorder cette prime exceptionnelle, qui sera versée avant juin 2024, d'un montant de 400€ aux 2 agents de la commune.

- **Zones d'accélération des énergies renouvelables**

Suite au dernier CM et renseignements pris, une communication doit être faite auprès des habitants pour définir les zones d'accélération favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables sur la commune. Ce peut être des projets publics et/ou privés.

A cet effet, une réunion publique va être organisée le **samedi 6 janvier 2024 à 11h** pour donner toutes les explications nécessaires et présenter les projets connus, comme celui de la société WPD. Cette dernière vient de déposer son permis de construire (instruction par les services de l'Etat avec signature du Préfet). Il fera l'objet d'une enquête publique obligatoire pendant son instruction.

- **Décisions modificatives**

Il s'agit d'écritures comptables pour les dépenses du point d'information touristique : les frais d'étude de l'architecte peuvent être décalés sur le compte travaux afin de les comptabiliser au niveau du FCTVA. Ce sont des opérations d'ordre pour un montant d'environ 13 000€.

Le CM, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne un avis favorable.

- **Demande d'acquisition de bordures en ciment**

Gérard Sepchat a adressé un courrier à la municipalité pour proposer d'acheter l'excédent des bordures en ciment qui n'ont pas été utilisées pour le point d'information touristique.

Le CM, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord pour céder ces bordures (une quinzaine environ) à 10€ l'unité.

- **Questions diverses**

- **Information sur la maison Chantelot**

Les locataires actuels viennent de libérer le logement et la Communauté de Communes a reçu plusieurs candidatures. Elle a retenu celle de Madame CORELLI qui a son enfant scolarisé à l'école l'Aventurine.

Dans le courant de l'année 2024, la commune reprend la gestion directe de la maison Chantelot, M. le Maire a demandé l'établissement d'un bail précaire d'un an avec cette personne afin de permettre ensuite au CM de se prononcer sur le devenir de ce logement et le choix du locataire.

- ***Appartements libres dans le bâtiment mairie***

La mairie a reçu une candidature pour l'appartement qui sera libéré par Adrien Bouchet au 31.12.2023.

M. le 1<sup>er</sup> adjoint propose de réserver l'appartement vide du premier étage côté salle des fêtes, pour un hébergement temporaire des femmes victimes de violences conjugales. Ce type d'hébergement n'existe pas dans le secteur du Sancy et les personnes concernées sont donc dirigées sur l'agglomération clermontoise. Si le CM se positionne favorablement, l'Etat pourrait prendre en compte les loyers sous réserve que l'appartement corresponde aux critères exigés.

Après débat, (certains seraient favorables à une maison inclusive mais pas dans un appartement) et avant de prendre une décision, la mairie va se renseigner pour savoir si l'appartement pourrait convenir.

- ***Les Olympiades 2024***

Dans le cadre des Olympiades 2024, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense a lancé sa démarche de préinscription pour recenser les participants intéressés dans chaque commune pour chaque épreuve des jeux 2024 DSA.

Pour la commune de Cros, ce sera une épreuve de cyclotourisme (VAE, VTT, ...) avec une vingtaine de candidats. Tamara De Wildt est chargée de la coordination pour l'association HP&T et une réunion sera organisée début 2024 à cet effet.

Des bulletins d'adhésion « Vivre les jeux 2024 DSA en juin 2024 » sont à la disposition des personnes qui souhaitent participer. Les fiches de présentation et le règlement des épreuves est consultable sur le site <https://jeux2024dsa.fr/>.

- ***Viabilité hivernale***

Le matériel neuf : le tracteur, l'étrave et la sableuse ainsi que les matériaux : gravier et sel, ont été livrés.

- ***Alertes de la Préfecture***

Les services préfectoraux adressent à la mairie des alertes notamment en cas de risques météorologiques (tempête, ouragan, rafales de vent, ...). La municipalité

s'interroge sur les moyens d'informer la population : un portable en mairie pour envoyer un SMS aux habitants qui voudront bien donner leurs coordonnées ? une application à télécharger ? la société SYX a été consultée mais n'a pas donné de réponse pour l'instant.

- ***Carport***

Un carport (qui est un abri couvert, généralement ouvert sur les côtés) a été installé à proximité de la ferme solaire et des totems du circuit ENR. Il convient maintenant de mettre 2 bancs et une table sur laquelle la « fresque du climat » sera posée. Ce matériel est surtout destiné aux scolaires susceptibles de visiter les 3 sites (barrage hydraulique de Bort-les-Orgues, ferme solaire de Cros et parc éolien de Saint-Julien-Puy-Lavèze).

- ***Entretien de la salle des fêtes***

Le CM est informé qu'il est constaté régulièrement, après chaque location, que le nettoyage de la salle des fêtes n'est pas effectué correctement. C'est le cas encore dernièrement et à 2 occasions, alors qu'elle a été prêtée gratuitement (association communale) et de plus, certaines dégradations ont été constatées : patères arrachées, cloison amovible dans les toilettes endommagée, ...

- ***Incivilités sur l'espace public***

Le CM est informé et constate (sur photos) qu'un terrain communal a été envahi de choses hétéroclites (bois, matériaux divers, ...) et ressemble quasiment à une décharge.

De même, l'entourage en bois de certaines poubelles a été écrasé.

- ***Colis des anciens***

Les colis des anciens seront préparés le samedi matin 23 décembre et les volontaires du CM pour participer sont les bienvenus.

- ***Bornes interactives***

Certains conseillers sont allés au Salon des Maires et expliquent qu'ils ont vu, entre autres, des bornes interactives qui leurs paraissent intéressantes. En effet, elles peuvent être reliées à la mairie par wifi, avec 9 items, pour mettre des informations à l'attention des touristes.

Avant toute décision, il faut étudier le coût d'une telle installation.

- ***Chemin de Compostelle***

La secrétaire de l'association Orcival/Rocamadour est venue en mairie dernièrement pour donner des renseignements sur l'organisation : notamment, ce nouveau chemin devrait pouvoir être emprunté par les pèlerins dès le printemps 2024 avec une ouverture toute l'année. Le parcours doit donc être rapidement défini, il est proposé de le faire passer par la voie romaine. Quant au gîte d'étape, il faut prévoir des lits de 90 cm, éventuellement des lits superposés, et un aménagement de la cuisine.

Un conseiller municipal propose de recenser et faire un relevé de tous les travaux qui permettraient d'améliorer l'état de l'église afin d'élaborer un dossier pour répondre à l'appel à projets de la Fondation du Patrimoine dans le cadre du plan de sauvegarde du patrimoine religieux français lancé par le Président Macron.